



Comité Directeur

Compte rendu réunion du 14 Janvier 2017

Étaient présents :

Martine BOLLA, Françoise BRESSAC, Laïneur-Lothaire CHAZEAU, Denis REGAUD, François CORNILEAU, Sylvian ROMAN, Denis LEPELLETIER, Chantal HENNEQUIN, François REYNAUD, Jean Marc CHAUVET, Michel TRICOT, Marcel BOLLA.

Représentés :

Romuald DE LABACA, Jean Louis SABATIÉ, Marie Paule BARTOLO

Absente excusée : Marion PENALVER

Invité Président du Comité des Alpes de Haute-Provence Daniel HUYGHUES des ÉTAGES.

1. Situation administrative de la ligue

La Présidente fait un point sur la situation administrative de la Ligue. Les documents ont été déposés à la Préfecture à Toulon. La fiche INSEE a été reçue.

Le Compte de la Ligue a été ouvert au Crédit Agricole à La Farlède. Le Trésorier a obtenu la procuration des comptes ce matin. La situation de la Ligue sur l'aspect administrative est entérinée.

(PV dernière réunion n'a pas été voté)

2. Trésorerie demandes de subvention

Les chapitres des comptes ont été repris entièrement de façon à se mettre en conformité avec le plan comptable des associations. La comptabilité sera tenue avec pièces jointes et en rattachant les mouvements avec les compétitions auxquels ils se rapportent de façon à pouvoir présenter aux AG les bilans financiers y compris par catégories et par événements.

La Ligue a fait une demande de subvention au Conseil Régional de 8.000 € pour l'exercice 2017. Le montage du dossier a été fait dans l'urgence pour être dans les délais. Le Comité Directeur demande à voir le dossier de subvention du Conseil Régional. La Présidente montre le double du dossier avec les détails financiers. (Le Comité Directeur n'a pas eu le Budget Prévisionnel ni la situation financière détaillée).

La valorisation du bénévolat a été faite sur le modèle de celle de la Ligue CAZ car il n'y en avait pas du côté Provence jusqu'à présent.

La Présidente fait un point sur la partie financière et la finalisation des comptes des deux anciennes ligues. Même si la situation financière paraît correcte il faut rester vigilant compte tenu des incertitudes.

Une demande particulière est faite par la présidente sur la justification d'un "transfert". François Reynaud enverra ce justificatif.



Voici un bref résumé de la situation financière exposé par la Présidente :

Le solde du livret A CAZ est de 10 639,76 €, le solde du compte courant en tenant compte de tous les mouvements en cours est de 5 643,27 €.

Le solde du livret A Provence est de 509,17 €, le solde du compte courant est de 10 495,10 € (avec un débit supplémentaire prévu en février de 28,80 €).

Ces sommes seront transférées sur le nouveau compte en laissant de quoi faire fonctionner les ex comptes encore quelques temps.

Des parts sociales d'un montant de 15,00 € seront prises au Crédit Agricole.

Il est décidé de verser ensuite une somme de 10 000 € sur le livret A de la Ligue PACA qui sera ouvert.

- Christo Dimitrov a demandé le remboursement des frais de déplacement et de repas pour la surveillance de l'examen d'arbitrage, cette demande est toujours en attente. Après discussion, il a été décidé que les examens d'arbitrage seront fait à titre bénévole il n'y a aucun tarif fédéral sur ce sujet. Le repas ne sera pas pris en charge (vote unanimité moins une abstention) aucun remboursement ne sera pris en charge par la Ligue pour les frais de déplacement (vote 5 pour le remboursement une abstention et 9 contre le remboursement). Il faudra choisir des lieux et des personnes proches.
Pour ce qui est du cas en question, compte tenu de l'antériorité de la demande, celle-ci est acceptée pour le déplacement et pour le repas également sous réserve de la fourniture d'un justificatif.
- Championnats d'Europe Féminin Rapide et Blitz qui se dérouleront à Monaco du 21 au 24 octobre 2017.
Un prix de 150 € non cumulable dans chaque compétition pour la meilleure joueuse de la Ligue sera attribué (Vote Unanimité)
- Demande Championnat de France Universitaire : deux demandes une venant de l'université d'Avignon et une autre de l'université de Toulon. La demande d'Avignon a été votée par mail par les membres du CD sous réserve qu'elle couvre les frais réels. Compte tenu de certaines prises en charge par les établissements, l'équipe d'Avignon devra indiquer le montant qui est effectivement resté à charge.
Une subvention maximum de 200,00 € sera accordée à chaque équipe avec la même règle.
Pour les années à venir, un budget global sera attribué à cette ligne budgétaire (à priori 500,00 €) et réparti sur l'ensemble des demandes avec un maximum de 200,00 € par équipe.
La demande de l'Université de Toulon est acceptée pour un montant de 200,00 €.
- Concernant les Phases ZID des sélections au championnat de France Jeunes 500 € de budget coupes est attribué, le club a demandé à être remboursé dès à présent : demande acceptée.
Exceptionnellement cette année et compte tenu d'un engagement antérieur, une aide pour le ZID de Provence est attribuée pour les frais de gardiennage à hauteur de 1.000 € environ. Le chèque fait à Laineur par la Ligue pour rembourser le sien propre fait au club de Cassis a été recredité sur le compte de la Ligue c'est donc la Ligue qui devra



régulariser la facture après ce championnat.

Il est demandé que lors des prochaines éditions des salles non payantes et sans frais soient privilégiées. Nous regrettons que cela n'ait pas été le cas cette année alors qu'il y en avait la possibilité.

Un rapide accompagnateur aura lieu pour ces phases à Cassis et à Cannes pour lesquels une aide de 50,00 € est attribuée de chaque côté.

Par rapport à ce qui avait été annoncé lors de l'AG du 22 octobre il est à noter :

- qu'aucune demande de subvention n'a été faite auprès du Conseil Régional pour 2016 par la Provence alors qu'il nous avait été indiqué que l'on attendait une rentrée de 3 500 €.
- Qu'il y a un problème avec la subvention de 5 000 € obtenue du CNDS 2016 par la Ligue de Provence et faisant partie du solde annoncé. Les actions n'ont pas été effectuées pour diverses raisons à la fois technique et administrative. Le Vice-président propose au Comité Directeur soit de rendre la subvention versée, soit de différer les actions en 2017. Il a été décidé que la Présidente de la Ligue va contacter la DRJS à Marseille et voir ce qui est envisageable de faire comme action vis-à-vis de ce dossier CNDS 2016. Pour ne prendre aucun risque est après un long débat il a été décidé de limiter les dépenses sur les actions prévues. Notamment pour le championnat de France jeunes la Ligue renonce cette année à financer la présence du Directeur des Jeunes et celle d'un entraîneur au titre de la Ligue (budget initial environ 3.000 €). En fonction du nombre de jeunes qualifiés sans entraîneur au championnat de France jeunes il sera fait appel à des entraîneurs sur place (de la Ligue ou hors Ligue) avec participation financière de la Ligue et du club dont dépend le jeune. Sur proposition de Laineur l'attribution d'une subvention de 1.000 € à l'Open de Provence 2017 est suspendue.

Si la situation financière au niveau de la Ligue le permet, la Ligue Paca pourra envisager de réaffecter ces sommes et revoir les postes.

Les ex ligues de Provence et de Côte d'Azur ont engagé une procédure de remise gracieuse au Conseil Régional pour l'exercice 2013. Mais il faut être vigilant sur la situation car il n'est pas impossible que nous devions rendre ces sommes (pour rappel la somme demandée à la CAZ est de 165,00 € et celle demandée à la Provence de 1 129,00 €).

Les précisions suivantes sont apportées :

- Pour les compétitions féminines (N2F): frais arbitrage 80,00 € tout compris, 50,00 € de frais d'organisation. Un budget de 15 € maximum est attribué par coupe ou trophée pour chaque équipe qualifiée. Ce modèle est transposable pour la coupe 2000, pour la coupe de la Parité. Si pour cette année la totalité de l'inscription est reversée à la FFE, il faudra décider du tarif d'inscription à appliquer l'an prochain.
- Pour les ZID rapide Féminin voici les tarifs appliqués un budget de 80 € pour l'arbitrage 50 € de frais d'organisation un budget de 5 € par participantes est



alloué pour un cadeau. Pour la phase finale du Trophée Rosa Lallemand, la Ligue octroie un budget de 200 € maximum par participante qualifiée à cette phase finale et si le nombre est trop important (plus de cinq) le budget (??) sera partagé entre les différentes sélectionnées.

3. Stages et formation

Mode de fonctionnement DRA

Chantal Hennequin en charge de la DRA confirme les différents remboursements des frais d'arbitrage de la Ligue à savoir 50 € la demi-journée et 80 € pour la journée (vérifier si nous sommes en adéquation avec les tarifs fédéraux). Elle travaille en relation avec les responsables départementaux de l'arbitrage au niveau du 04, 05, 13, 84, 83 et 06.

Pour la Commission de l'arbitrage, Monsieur Philippe Carteron se rajoute à celle-ci.

Chantal demande la possibilité d'augmenter le prix des stages de 10 € par personne afin que chacun puisse prendre un "repas" en commun sous forme de pizzas ... lors des stages.

Proposition adoptée

Formation

Les stages seront mis en place en accord entre les Comités Départementaux et la Ligue.

Information : un stage DIFFE sans aucune participation financière de la Ligue était prévu à Nice nous n'en avons plus aucune nouvelle.

4. Saison sportive en cours

- Vétérans : pour la saison 2016/2017 aucune action directe ne sera menée par la Ligue. Mais pour la saison 2017/2018 une possibilité d'un championnat Ligue est envisageable en y adjoignant les seniors +.
- Scolaires :
Championnat UNSS : la présidente fait part des contacts avec l'UNSS pour les deux académies Aix Marseille (contact avec M. Grousseau professeur d'EPS) et le service régional Nice.
Les championnats académiques UNSS se dérouleront à Martigues et au Luc le 8 mars prochain. Les inter-académiques auront lieu en Corse le 29 mars avec 4 équipes collèges et 4 équipes lycées par championnat académique.
Aucune aide de la Ligue pour ces compétitions.
Championnat fédéral : chaque académie continue comme à son habitude au niveau de l'organisation, la Ligue payant comme indiqué lors du précédent comité directeur 25 € d'organisation, 90 € d'arbitrage, et 250 € maximum pour les récompenses et le goûter pour chacun des deux championnats académiques écoles et collèges et lycées dans chaque ZID.
Aide de la Ligue pour les équipes qualifiées pour les phases nationales sur demande des établissements.
- Pour cette année, le rapide jeunes de la CAZ qui se déroule en même temps que le rapide féminin sera maintenu, il aura lieu le 5 mars à La Farlède.



5. Commission technique (règlement, cahier des charges, calendrier)

La Présidente montre le début du travail fait pour la ZID CAZ sur les différents cahiers des Charges et Règlements au Comité Directeur.

Le principe est accepté et devra être adapté pour la ZID Provence, elle devra les envoyer dans les plus brefs délais afin de partir sur des bases claires pour les futures compétitions.

Un calendrier des compétitions devra être fait et mis sur le site de la Ligue PACA pour chaque ZID avec si possible des dates identiques pour les deux ZID.

6. Communication

Le site a été mis en ligne par Marcel Bolla, son adresse : paca-echecs.fr, le lien sur le site de la FFE ne fonctionne pas, il sera demandé à Erick Mouret de le changer.

Merci de faire retour de toute amélioration possible.

Logo : celui choisi devait être modifié, malgré de nombreuses relances, rien n'a été fait en conséquence, l'autre logo a été adopté pour les courriers officiels.

Daniel Huyghues des Étages se propose de voir ce qui peut être fait avec un graphiste de sa connaissance. La Présidente lui fera parvenir les logos.

7. Questions diverses

- La Ligue CAZ remboursait la part Ligue de la licence pour les licences A prises pendant l'été. Ceci ne concernant que très peu de monde le principe est maintenu pour la Ligue PACA.
- La déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen devra être affichée dans l'ensemble des salles où se dérouleront les compétitions Ligue (demande du Conseil Régional).
- Information sur le concours CNDS plan héritage 2024.
- Achat de coupes : Intersports accepte de faire une remise de 20% sur les prix catalogues et les étiquettes gratuites. Les commandes pouvant être livrées directement où l'on veut.
Une autre proposition du côté du 13 non développée.

Fin de la réunion 18h19

Le secrétaire
Roman Sylvian

La présidente
Martine BOLLA